Avertissement :
Si les principes d'aménagement délivrés, issus de retours d'expériences et d'une analyse fine du terrain sont pleinement réalistes, les pièces graphiques présentées doivent être prises en compte comme des documents guide. A ce titre ils ne sauraient être appliqués sans discernement et nécessiteront d'être encadrés et ajustés en phase chantier au regard des réalités de terrain. Ainsi, par exemple, les travaux d'étrépage seront réalisés sur des épaisseurs variables, les anciens drains enfouis n'ont pas tous été localisés précisément et les travaux forestiers et de terrassement nécessiteront un piquetage préalable avant réalisation.

LEGENDE

ETAT EXISTANT

- Cours actuel du Nant des Moulins, à conserver.
- Végétation boisée existante, à conserver.
- Fourrés arbustifs (principalement saulaie) existants, à conserver.
- Traits de talus/courbes de niveau/dénivelés existant.

AMENAGEMENTS

Travaux préliminaires :

- Installation de chantier.
- Implantation des ouvrages, piquetage et marquage des travaux forestiers.
- Macrodéchets existants en surface et dans les emprises à terrasser, à évacuer en un lieu de décharge approprié.

Travaux forestiers :

- Fauchage/débroussaillage des emprises de travaux .
- Travaux de libération des emprises de terrassement (débroussaillage, puis abattage et dessouchage sélectifs de sujets ligneux Ø 15-60 cm), y compris broyage (ou évacuation) des rémanents à des fins de constitution de paillage ou récupération de grosses branches, souches et grumes pour réutilisation dans le cadre du chantier.

Travaux de terrassement et de génie écologique :

► Cf. profils types I à III, doc. n°25.005-DCE-03

- Travaux de terrassement en déblai-remblai et de mise en forme du lit du Nant des Moulins, et réinjection de matériaux gravelo-terreux puis graveleux d'apport sur une épaisseur de l'ordre de 20 cm, à des fins de rehausse du profil en long .
- Travaux de terrassement en déblai et de mise en scène des abords du Nant des Moulins et de la zone humide attenante, y compris stockage temporaire à des fins de réutilisation ou évacuation des excédents en un lieu de décharge agréé.
- Travaux de terrassement en déblai de merlons existant.
- Dépose et évacuation de drains agricoles.
- Etrépage de surfaces minéralisées sur une épaisseur de 10 à 20 cm.
- Création de petites dépressions à - 20 cm sous le TN fraîchement scarifié.
- Mise en œuvre d'ouvrages bois au moyen de souches, grumes et grosses branches issues des travaux forestiers à des fins de constitution d'ouvrages de diversifications des écoulements.

Travaux de végétalisation :

- Prélèvement et plantation de mottes des plantes hélophytes, d'espèces indigènes, locales et adaptées (densité 2 pces/m²) pour lancement de la colonisation végétale (liste de plantes n°1).
- Prélèvement et plantation de boutures d'essences indigènes, locales et adaptées (Ø 2-4 cm, hauteur ≥ 80 cm, densité 1pce/m²) pour confection de massifs ligneux structurant le nouveau lit du cours d'eau (liste de plantes n°2).
- Ensemencement des surfaces travaillées au moyen d'un mélange grainier adapté (mélange grainier n°1).

Travaux de garantie et de suivi des aménagements (3 saisons végétatives) :

- Fauchage, entretien et arrosage nécessaires au développement des végétaux plantés.
- Garantie des végétaux et reprise des dégradations.
- Elimination des espèces exotiques envahissantes se développant au sein ou aux abords de l'emprise des surfaces travaillées.

Maîtrise d'ouvrage :

Asters
Conservatoire d'Espaces Naturels
De Haute-Savoie
60 avenue de Novel
74000 ANNECY

DCE : DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

TRAVAUX DE RESTAURATION HYDROLOGIQUE DE LA ZONE HUMIDE DE L'ETANG DE MANDALLAZ ET DU NANT DES MOULINS - ALLONZIER-LA-CAILLE (74)

Situation détaillée

Echelle - 1/500e

BIOTEC
BUREAU D'ÉTUDES
EN INGÉNIERIE ÉCOLOGIQUE

92, quai Pierre Scize
69005 LYON
Tel : **+(33) 04 78 14 06 06**
Mail : **biotec@biotec.fr**
Site : **biotec.fr**

Réf / 25.005-DCE-01

Format : 910 X 765

Contrôle : C. Dauriat

RELEVE	DESSINE	VERSION
G. Huyghe / sept. 25	B. Greenland / mars 26	1 / 08.06.26
C. Dauriat / janv. 26		